



Office du Développement Agricole et Rural de Corse

Décision n°24/06 – V3

Référentiel des prix des bâtiments agricoles – Intervention 73-09 PSN Corse

Date de décision	2 février 2026
Date entrée en vigueur	18 septembre 2024
Date de fin d'application	Fin de la programmation PSN
Champ d'application	Cette décision vient préciser les modalités d'application du référentiel des prix des bâtiments agricoles applicable au titre de l'appel à projet « Bâtiments agricoles » dans le cadre de l'intervention 73-09 du PSN
Cadre d'intervention	Sont concernées les demandes d'aide déposées au titre de l'AAP « Bâtiments agricoles » depuis le 01/01/2023.
Modifications	<p>La V2 porte sur un erratum qui concerne le référentiel coût du poste de dépense « Option porte » - Porte enroulable/bâche fermée. Max 2 portes (Point 3.C)</p> <p>La V3 porte sur les modalités d'actualisation des tarifs appliqués (point 3.A) ainsi que sur l'évolution des cahiers des charges relevant du RCBA (point 2.A et nouvelle annexe 2 - ARRETE N° 26/039CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE du 27/01/2026)</p>

Contexte

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'aide déposées au titre de l'appel à projet « 73.09 – Bâtiments agricoles » (réf : 73.09-BAT1), le service instructeur ODARC en application des modalités de vérification du caractère raisonnable des coûts tel que prévu au point 3.5 de la note de cadrage fixant les conditions transversales du PSN, est amené à utiliser un référentiel des coûts permettant d'exonérer les pétitionnaires de la fourniture de devis comparatifs. Cette décision vient préciser les

modalités d'application de cette procédure. Le Référentiel des Coûts des Bâtiments Agricoles est consultable sur le site de l'ODARC : www.odarc.corsica

Communication de la décision

Cette décision sera diffusée au sein de l'ODARC et particulièrement auprès du service instructeur de cette mesure et de la Division Liquidation des Aides.

Cette décision sera intégrée à l'espace partagé: T:\CORPUS_PROCEDURES_ODARC ouvert en lecture à tous les agents de l'ODARC et elle sera publiée sur le Site Internet de l'ODARC : www.odarc.corsica.

Décision

Table des matières

1. CONSTRUCTION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES (RCBA)	4
2. METHODOLOGIE D'APPLICATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES	5
A. Cas des dépenses liées aux bâtiments agricoles qui relèvent du RCBA	5
B. Cas des dépenses liées aux bâtiments agricoles soumis à devis comparatifs.....	5
C. Cas des dépenses liées aux bâtiments agricoles à usage mixte.....	6
3. ACTUALISATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES.....	6
A. Périodicité d'actualiation du référentiel des coûts des bâtiments agricoles	6
B. Application de l'actualisation du référentiel des coûts des bâtiments agricoles.....	6
C. ERRATUM	7
Annexe 1: Liste des Communes en zones A, B et C.....	7
Annexe 2: Référentiel des Coûts des bâtiments Agricoles - RCBA	12

1. CONSTRUCTION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES (RCBA)

Le référentiel des coûts des bâtiments agricoles (RCBA) applicable, est issu du résultat des travaux confiés par l'ODARC à la société « Bureau d'études techniques – Pozzo di Borgo » en cotraitance avec la société CTBC (économiste de la construction) dans le cadre d'une AMO.

Le RCBA a été élaboré sur le principe suivant :

- Les services de l'ODARC ont établi une typologie de bâtiments agricoles concernés par l'intervention au titre du PSN et ont décliné pour chaque type de bâtiment, un cahier des charges comportant l'ensemble des postes de dépense recevables. Pour chaque type de bâtiment, les services de l'ODARC ont également élaboré des « plans types » permettant d'identifier les contraintes techniques à intégrer dans l'évaluation des coûts.
- Sur la base des éléments susmentionnés fournis par les services de l'ODARC, le BET a établi un référentiel de prix applicable à chaque poste de dépense et intégrant les contraintes techniques précitées.

Le référentiel de prix établi par le BET n'intègre pas les variations de prix dues à l'éloignement de certaines opérations par rapport aux centres d'approvisionnement en matériel ou encore par rapport à la localisation des prestataires.

En effet, les entreprises du bâtiment et les fournisseurs de matériel du BTP étant le plus souvent implantés en zones urbaines et péri-urbaines, les projets de construction de bâtiments agricoles localisés en zone rurale sont impactés par des tarifs plus élevés.

Cet effet de l'éloignement sur la variabilité des coûts avait été analysé et estimé lors de la mise en œuvre de la dernière programmation (PDRC 2013- 2020). Par arrêté n° 21/486CE du Conseil exécutif de Corse du 07 décembre 2021 modifié par ARRETE N° 22/909CE du 29/11/2022, le Conseil Exécutif de Corse avait entériné le principe de l'application d'un coefficient de majoration des coûts de la construction en fonction de la commune d'implantation du projet.

Les communes régionales ont été catégorisées selon leur situation au regard de cette problématique en 3 groupes (cf. Annexe 1 : liste des communes avec leur classement selon leur situation d'éloignement)

- Les communes localisées en Zone A : ce sont les communes qui ne sont pas impactées au niveau des tarifs pratiqués dans la construction
- Les communes localisées en Zone B : l'impact de l'éloignement sur les tarifs est valorisé à concurrence de + 2,5% par rapport à ceux pratiqués en zone A
- Les communes localisées en Zone C : l'impact de l'éloignement sur les tarifs est valorisé à concurrence de + 4 % par rapport à ceux pratiqués en zone A

Sur la base de ce principe, le RCBA présente une référence de prix majorée de 2,5% pour les communes en zone B et de 4% pour les communes en zone C.

En fonction de la commune d'implantation du bâtiment faisant l'objet de la demande d'aide, le SI OP ODARC applique le référentiel adapté.

2. METHODOLOGIE D'APPLICATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES

Comme précisé dans l'appel à projet « 73.09 – BATIMENTS AGRICOLES » (réf : 73.09-BAT1) », le RCBA s'applique aux demandes d'aide déposées au titre de cet appel à projet. Toutefois, le RCBA pourra, en tant que de besoin, être utilisé dans le cadre d'autres appels à projet/dispositifs/fiches action dont l'objet comporte le financement de bâtiments agricoles.

Les conditions d'applications sont énoncées ci-après.

A. CAS DES DEPENSES LIEES AUX BATIMENTS AGRICOLES QUI RELEVENT DU RCBA

Chaque cahier des charges ayant donné lieu à l'expertise du BET recense les différents postes de dépenses recevables ainsi que le référentiel de prix qui s'attache à ce poste de dépense.

Les cahiers des charges concernés et actualisés sont présentés en annexe 2 à la présente décision.

La référence de prix indiquée pour chaque poste de dépense est formalisée de la façon suivante :

- Un prix moyen exprimé en euro qui comprend la fourniture et la pose des matériaux sur la base d'un linéaire, d'une surface ou d'un volume.

soit

- Un prorata du coût global de l'opération qui correspond aux tarifs habituellement appliqués par les prestataires

Dès lors qu'un référentiel validé existe pour une dépense, celui-ci s'applique de facto.

- Si le devis présenté par le bénéficiaire est inférieur ou égal au référentiel : l'assiette éligible retenue pour le calcul de l'aide est le prix HT du devis présenté.
- Si le devis présenté par le bénéficiaire est supérieur au référentiel : l'assiette éligible retenue pour le calcul de l'aide est le prix plafonné au montant déterminé au référentiel.

Pour ce qui concerne les pétitionnaires qui relèvent du point 3.5.3 de la note de cadrage fixant les conditions transversales du PSN (à savoir : « LES DEPENSES D'OPERATEURS RELEVANT DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE »), le référentiel RCBA s'applique de la même façon que pour les pétitionnaires non soumis aux règles de la commande publique.

B. CAS DES DEPENSES LIEES AUX BATIMENTS AGRICOLES SOUMIS A DEVIS COMPARATIFS

Dès lors qu'une dépense liée à un bâtiment agricole n'est pas référencée au titre du RCBA, les dispositions prévues au point 3.5.1 et au point 3.5.3 de la note de cadrage fixant les conditions transversales du PSN s'appliquent.

De même, les bâtiments dont les techniques de construction ne sont pas référencées dans le RCBA mais qui permettent d'atteindre les mêmes caractéristiques et fonctionnalités que celles attendues dans le cahier des charges sont soumis à la fourniture de devis comparatifs.

C. CAS DES DEPENSES LIEES AUX BATIMENTS AGRICOLES A USAGE MIXTE

Dans le cadre des bâtiments agricoles à usage mixte (exemple : construction d'un bâtiment comportant un hangar de stockage et un atelier de transformation), dès lors que les conditions techniques prévues au cahier des charges sont remplies, le SI OP applique les référentiels de prix prévus pour chaque partie du bâtiment en fonction de sa destination. Les postes de dépense communs aux différentes parties seront proratisés en fonction de la surface concernée.

Exemple :

Soit un bâtiment de 150 m² comportant deux usages:

- *100 m² de hangar de stockage (soit 2/3 de la surface totale)*
- *50 m² d'atelier de transformation (soit 1/3 de la surface totale)*

Le poste de dépense « toiture » commun aux deux usages et d'un montant de 40 000€ sera ventilé de la façon suivante :

- *40 000 € X 2/3 =26 667€ correspondent à la toiture du hangar*
- *40 000€ X 1/3 = 13 333€ correspondent à la toiture de l'atelier.*

Le SI OP appliquera le RCBA sur la base de ces dépenses ventilées.

3. ACTUALISATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES

Le marché de la construction connaît des évolutions de prix régulières qu'il convient d'intégrer dans le RCBA. Aussi, il est nécessaire d'appliquer une méthode d'actualisation du RCBA afin qu'il soit en corrélation avec les réalités de ce marché.

A. PERIODICITE D'ACTUALIATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES

Le RCBA a vocation à être actualisé selon une fréquence permettant d'intégrer l'évolution des prix de la construction.

Il existe au niveau national un indice du coût de la construction, édité trimestriellement par l'INSEE, qui permet de suivre les évolutions de ces coûts. Considérant qu'une fréquence annuelle d'actualisation du RCBA permet de suivre de façon raisonnable les évolutions du marché de la construction, le SI OP ODARC est chargé d'établir tous ans le référentiel RCBA actualisé sur la base de l'indice d'évolution annuelle du coût de la construction établie par l'INSEE.

La décision initiale prévoyait une actualisation du référentiel en octobre 2025 néanmoins au regard de la stabilité des coûts de la construction en France (légère diminution de l'ICC : - 4% au 16/12/2025) sur la dernier trimestre 2025, aucune actualisation du référentiel n'est donc appliquée pour l'année à venir. La prochaine actualisation sera donc proposée fin 2026 en fonction de l'évolution de cet indice.

B. APPLICATION DE L'ACTUALISATION DU REFERENTIEL DES COUTS DES BATIMENTS AGRICOLES

La version du RCBA applicable à une demande d'aide est celui opérationnel au moment de l'introduction de la demande d'aide. Aussi toutes les versions du RCBA applicables sur la programmation PSN seront référencées et consultables sur le site internet de l'ODARC.

Le SI OP ODARC veillera à appliquer la version du RCBA active à la date de la demande d'aide et ce, quelle que soit la date de réception du dossier complet permettant d'instruire et de programmer le dossier.

Les versions successives du RCBA ne donnent lieu à aucune décision de l'OP ODARC dès lors que la méthodologie d'établissement du référentiel n'est pas modifiée.

Une note de service informera le SI OP ODARC de l'entrée en vigueur de chaque nouvelle version du RCBA.

C. ERRATUM

Le poste de dépense « « Option porte » - Porte enroulable/bâche fermée. Max 2 portes comporte une erreur dans le montant du référentiel de coût reporté. Il convient d'appliquer un référentiel de 1200€ par porte et non pas 12 200€. Le rapport d'instruction et le RCBA sont donc modifiés en conséquence.

La Directrice

Marie-Pierre BIANCHINI

Annexe 1 :

Liste des communes en zones A, B et C

INSEE	COMMUNE	Zone
2A001	AFA	A
2B002	AGHIONE	B
2B003	AITI	C
2A004	AJACCIO	A
2B005	ALANDO	C
2A006	ALATA	B
2B007	ALBERTACCE	C
2A008	ALBITRECCIA	C
2B009	ALERIA	A
2B010	ALGAJOLA	C
2A011	ALTAGENE	C
2B012	ALTIANI	C
2B013	ALZI	C
2A014	AMBIEGNA	C
2B015	AMPRIANI	C
2B016	ANTISANTI	C
2A017	APPETTO	B
2A018	ARBELLARA	A
2A019	ARBORI	C
2B020	AREGNO	C
2A021	ARGIUSTA-MORICCIO	C
2A022	ARRO	C
2B023	ASCO	C
2A024	AULLENE	C
2B025	AVAPESSA	C
2A026	AZILONE-AMPAZA	C
2A027	AZZANA	C
2A028	BALOGNA	C
2B029	BARBAGGIO	C
2B030	BARRETTALI	C
2A031	BASTELICA	C
2A032	BASTELICACCIA	A
2B033	BASTIA	C
2B034	BELGODERE	C
2A035	BELVEDERE-CAMPOMORO	C
2B036	BIGORNO	C
2B037	BIGUGLIA	B
2A038	BILIA	C
2B039	BISINCHI	C
2A040	BOCOGNANO	C
2A041	BONIFACIO	C
2B042	BORGO	A
2B043	BRANDO	C
2B045	BUSTANICO	C
2B046	CAGNANO	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B047	CALACUCCIA	C
2A048	CALCATOGGIO	C
2B049	CALENZANA	A
2B050	CALVI	B
2B051	CAMBIA	C
2B052	CAMPANA	C
2B053	CAMPI	C
2B054	CAMPILE	C
2B055	CAMPITELLO	C
2A056	CAMPO	C
2B057	CANALE-DI-VERDE	C
2B058	CANARI	C
2B059	CANAVAGGIA	C
2A060	CANNELLE	C
2A061	CARBINI	C
2A062	CARBUCCIA	C
2B063	CARCHETO-BRUSTICO	C
2A064	CARDO-TORGIA	C
2A065	CARGESE	B
2A066	CARGIACA	C
2B067	CARPINETO	C
2B068	CARTICASI	C
2B069	CASABIANCA	C
2A070	CASAGLIONE	B
2A071	CASALABRIVA	B
2B072	CASALTA	C
2B073	CASAMACCIOLI	C
2B074	CASANOVA	C
2B075	CASEVECCHIE	C
2B077	CASTELLARE-DI-CASINCA	C
2B078	CASTELLARE-DI-MERURIO	C
2B079	CASTELLO-DI-ROSTINO	C
2B080	CASTIFAO	C
2B081	CASTIGLIONE	C
2B082	CASTINETA	C
2B083	CASTIRLA	C
2B084	CATERI	C
2A085	CAURO	C
2B086	CENTURI	C
2B087	CERVIONE	C
2B088	CHIATRA	C
2B366	CHISA	C
2A089	CIAMANNACCE	C
2A090	COGGIA	B
2A091	COGNOCOLI-MONTICCHI	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2A092	CONCA	C
2B093	CORBARA	C
2A094	CORRANO	C
2B095	CORSIA	C
2B096	CORTE	C
2B097	COSTA	C
2A098	COTI-CHIAVARI	C
2A099	COZZANO	C
2A100	CRISTINACCE	C
2B101	CROCE	C
2B102	CROCICCHIA	C
2A103	CUTTOLI-CORTICCHIATO	B
2A104	ECCICA-SUARELLA	C
2B105	ERBAJOLO	C
2B106	ERONE	C
2B107	ERSA	C
2A108	EVISA	C
2B109	FARINOLE	C
2B110	FAVALELLO	C
2B111	FELCE	C
2B112	FELICETO	C
2B113	FICAJA	C
2A114	FIGARI	C
2A115	FOCE	C
2B116	FOCICCHIA	C
2A117	FORCIOLO	C
2A118	FOZZANO	B
2A119	FRASSETO	C
2B120	FURIANI	C
2B121	GALERIA	C
2B122	GAVIGNANO	C
2B123	GHISONACCIA	A
2B124	GHISONI	C
2B125	GIOCATOJO	C
2B126	GIUNCAGGIO	C
2A127	GIUNCHETO	C
2A128	GRANACE	C
2A129	GROSSA	C
2A130	GROSSETO-PRUGNA	C
2A131	GUAGNO	C
2A132	GUARGUALE	C
2A133	GUITERA-LES-BAINS	C
2B135	ISOLACCIO-DI-FIUMORBO	C
2B246	LA PORTA	C
2B136	LAMA	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B137	LANO	C
2B138	LAVATOGGIO	C
2A139	LECCI	B
2B140	LENTO	C
2A141	LETIA	C
2A142	LEVIE	C
2B134	L'ILE-ROUSSE	C
2B143	LINGUZZETTA	C
2A144	LOPIGNA	C
2B145	LORETO-DI-CASINCA	C
2A146	LORETO-DI-TALLANO	C
2B147	LOZZI	C
2B148	LUCCIANA	A
2B149	LUGO-DI-NAZZA	C
2B150	LUMIO	B
2B152	LURI	C
2B153	MANSO	C
2A154	MARIGNANA	C
2B155	MATRA	C
2B156	MAUSOLEO	C
2B157	MAZZOLA	C
2A158	MELA	C
2B159	MERIA	C
2A160	MOCA-CROCE	C
2B161	MOITA	C
2B162	MOLTIFAO	C
2A163	MONACIA-D'AULLENE	C
2B164	MONACIA-D'OREZZA	C
2B165	MONCALE	A
2B166	MONTE	C
2B167	MONTEGROSSO	B
2B168	MONTICELLO	C
2B169	MOROSAGLIA	C
2B170	MORSIGLIA	C
2B171	MURACCIOLE	C
2B172	MURATO	C
2B173	MURO	C
2A174	MURZO	C
2B175	NESSA	C
2B176	NOCARIO	C
2B177	NOCETA	C
2B178	NONZA	C
2B179	NOVALE	C
2B180	NOVELLA	C
2A181	OCANA	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B182	OCCHIATANA	C
2B183	OGLIASTRO	C
2B184	OLCANI	C
2B185	OLETTA	C
2A186	OLIVESE	C
2B187	OLMETA-DI-CAPOCORSO	C
2B188	OLMETA-DI-TUDA	C
2A189	OLMETO	A
2B190	OLMI-CAPPELLA	C
2A191	OLMICCIA	C
2B192	OLMO	C
2B193	OMESSA	C
2B194	ORTALE	C
2B195	ORTIPORIO	C
2A196	ORTO	C
2A197	OSANI	C
2A198	OTA	C
2B199	PALASCA	C
2A200	PALNECA	C
2B201	PANCHERACCIA	C
2B202	PARATA	C
2A203	PARTINELLO	C
2A204	PASTRICCIOLA	C
2B205	PATRIMONIO	C
2B206	PENTA-ACQUATELLA	C
2B207	PENTA-DI-CASINCA	C
2B208	PERELLI	C
2A209	PERI	C
2B210	PERO-CASEVECCHIE	C
2A211	PETRETO-BICCHISANO	C
2A212	PIANA	C
2B213	PIANELLO	C
2B214	PIANO	C
2A215	PIANOTTOLI-CALDARELLO	C
2B216	PIAZZALI	C
2B217	PIAZZOLE	C
2B218	PIEDICORTE-DI-GAGGIO	C
2B219	PIEDICROCE	C
2B220	PIEDIGRIGGIO	C
2B221	PIEDIPARTINO	C
2B222	PIE-D'OREZZA	C
2B224	PIETRACORBARA	C
2B225	PIETRA-DI-VERDE	C
2B223	PIETRALBA	C
2B226	PIETRASERENA	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B227	PIETRICAGGIO	C
2A228	PIETROSELLA	C
2B229	PIETROSO	C
2B230	PIEVE	C
2B231	PIGNA	C
2A232	PILA-CANALE	C
2B233	PINO	C
2B234	PIOBETTA	C
2B235	PIOGGIOLA	C
2B236	POGGIO-DI-NAZZA	C
2B238	POGGIO-DI-VENACO	C
2B239	POGGIO-D'OLETTA	C
2A240	POGGIOLO	C
2B241	POGGIO-MARINACCIO	C
2B242	POGGIO-MEZZANA	C
2B243	POLVEROSO	C
2B244	POPOLASCA	C
2B245	PORRI	C
2A247	PORTO-VECCHIO	A
2B248	PRATO-DI-GIOVELLINA	C
2A249	PROPRIANO	A
2B250	PRUNELLI-DI-CASACCONI	B
2B251	PRUNELLI-DI-FIUMORBO	B
2B252	PRUNO	C
2A253	QUASQUARA	C
2A254	QUENZA	C
2B255	QUERCITELLO	C
2B256	RAPAGGIO	C
2B257	RAPALE	C
2A258	RENNO	C
2A259	REZZA	C
2B260	RIVENTOSA	C
2B261	ROGLIANO	C
2A262	ROSAZIA	C
2B263	ROSPIGLIANI	C
2B264	RUSIO	C
2B265	RUTALI	C
2A308	SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO	C
2B298	SAINT-FLORENT	C
2A266	SALICE	C
2B267	SALICETO	C
2A268	SAMPOLO	C
2B297	SAN-DAMIANO	C
2B299	SAN-GAVINO-D'AMPUGNANI	C
2A300	SAN-GAVINO-DI-CARBINI	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B365	SAN-GAVINO-DI-FIUMORBO	C
2B301	SAN-GAVINO-DI-TENDA	C
2B302	SAN-GIOVANNI-DI-MORIANI	C
2B303	SAN-GIULIANO	C
2B304	SAN-LORENZO	C
2B305	SAN-MARTINO-DI-LOTA	C
2B313	SAN-NICOLAO	C
2B306	SANTA-LUCIA-DI-MERCURIO	C
2B307	SANTA-LUCIA-DI-MORIANI	C
2B309	SANTA-MARIA-DI-LOTA	C
2A310	SANTA-MARIA-FIGANIELLA	B
2B311	SANTA-MARIA-POGGIO	C
2A312	SANTA-MARIA-SICHE	C
2B292	SANT'ANDREA-DI-BOZIO	C
2B293	SANT'ANDREA-DI-COTONE	C
2A295	SANT'ANDREA-D'ORCINO	C
2B296	SANT'ANTONINO	C
2B316	SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA	C
2B317	SANTA-REPARATA-DI-MORIANI	C
2B314	SANTO-PIETRO-DI-TENDA	C
2B315	SANTO-PIETRO-DI-VENACO	C
2A270	SARI-D'ORCINO	C
2A269	SARI-SOLENZARA	C
2A271	SARROLA-CARCOPINO	A
2A272	SARTENE	B
2B273	SCATA	C
2B274	SCOLCA	A
2B275	SERMANO	C
2A276	SERRA-DI-FERRO	C
2B277	SERRA-DI-FIUMORBO	B
2A278	SERRA-DI-SCOPAMENE	C
2A279	SERRIERA	C
2B280	SILVARECCIO	C
2B281	SISCO	C
2A282	SOCCIA	C
2B283	SOLARO	C
2A284	SOLLACARO	B
2A285	SORBOLLANO	C
2B286	SORBO-OCAGNANO	C
2B287	SORIO	C
2A288	SOTTA	A
2B289	SOVERIA	C
2B290	SPELONCATO	C
2B291	STAZZONA	C
2B318	TAGLIO-ISOLACCIO	C

INSEE	COMMUNE	Zone
2B319	TALASANI	C
2B320	TALLONE	C
2B321	TARRANO	C
2A322	TASSO	C
2A323	TAVACO	C
2A324	TAVERA	C
2A326	TOLLA	C
2B327	TOMINO	C
2B328	TOX	C
2B329	TRALONCA	C
2A330	UCCIANI	C
2A331	URBALACONE	C
2B332	URTACA	C
2B333	VALLECALLE	C
2B334	VALLE-D'ALESANI	C
2B335	VALLE-DI-CAMPOLORO	C
2A336	VALLE-DI-MEZZANA	A
2B337	VALLE-DI-ROSTINO	C
2B338	VALLE-D'OREZZA	C
2B339	VALLICA	C
2B340	VELONE-ORNETO	C
2B341	VENACO	C
2B342	VENTISERI	C
2B343	VENZOLASCA	B
2B344	VERDESE	C
2A345	VERO	C
2B346	VESCOVATO	B
2B347	VEZZANI	C
2A348	VICO	B
2A349	VIGGIANELLO	A
2B350	VIGNALE	A
2A351	VILLANOVA	C
2B352	VILLE-DI-PARASO	C
2B353	VILLE-DI-PIETRABUGNO	C
2B354	VIVARIO	C
2B355	VOLPAJOLA	B
2B356	ZALANA	C
2A357	ZERUBIA	C
2A358	ZEVACO	C
2A359	ZICAVO	C
2A360	ZIGLIARA	C
2B361	ZILIA	A
2A362	ZONZA	C
2A363	ZOZA	C
2B364	ZUANI	C

Annexe 2 :

Référentiel des coûts des bâtiments agricoles : RCBA



Référentiel des prix : Tunnel de stockage (fourrage/matériel)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : option avec contrainte - brise roche. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fouilles / Tranchées	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	16€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose	60€/m ²	BET	m ²
	Option Porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée	1 200€/u	BET	Unité
GROS-ŒUVRE	Dalle de propreté intérieure	Autorisé	Travaux préparatoires et réalisation d'un dallage en béton armé	100€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
			Amenée d'eau- tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
			Amenée électrique-tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Electricité intérieure	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocks baies	8000€/ens	BET	forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Tunnel d'élevage petits ruminants (avec couloir/tapis ou allée d'alimentation obligatoire)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³

VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max

GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	35€/ml	BET	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	35€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de 1,2m de hauteur max de part et d'autre	90€/m ²	BET	m ²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	1000€/U	ODARC	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	1 200 €/u	BET	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m de hauteur max - mur en banche y compris arase -acier	105€/m ²	BET	m ²
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m de hauteur max- Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	80€/m ²	BET	m ²
Gros-œuvre	Façades	autorisé	Crépis/enduit sur muret	45€/m ²	BET	m ²

VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique

GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfoncissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	16€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Tunnel spécial montage avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	120€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	1 200€/u	BET	Unité

Variantes 1 et 2

GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	160€/m ²	BET	m ²
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition	120€/m ²	BET	m ²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	0 €	Odarc	
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	250€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	8000/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Électricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	13000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	950€/u	BET	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Tunnel d'élevage Porcins

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³

VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max

GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	35€/ml	BET	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	35€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	90€/m ²	BET	m ²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	1000€/U	ODARC	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	1 200€/u	BET	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m -mur en banche y compris arase -acier	105€/m ²	BET	m ²
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m - Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	80€/m ²	BET	m ²
Gros-oeuvre	Façades	autorisé	Crépis/enduit sur muret	45€/m ²	BET	m ²

VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique

GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouille légère: tranchée destinée à l'enfoncissement de la bache avec ou sans ancrage	16€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Tunnel spécial montagne avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	90€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	1 200€/u	BET	Unité

Variantes 1 et 2

GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Autorisé	Couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	160€/m ²	BET	m ²
			Système mécanisé			
GROS-ŒUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	8000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs baies	13000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	950€/u	BET	Unité

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Tunnel d'élevage Volailles

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit spécifique Poulailler + Pose	300€/m ²	BET	m ²
	Options	Autorisé	Option :Dispositif de déplacement sur roue avec potence de levage	870€/u	BET	
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation dynamique	250€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau interieur eau froide et chaude - nourrices - branchements - raccordement	1000€/ens	BET	
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	6000€/ens	BET	Forfait

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Serre de Culture demi - lune (Kit)						
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	55 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	90€ / m ³		
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	60€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	1 000 €	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	6000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	2€/m ²	BET	m ²

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Serre Culture Mono Tunnel Plastique

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	55 € / m ³	BET	m ³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	90€ / m ³		
GROS-ŒUVRE	Fondations	Autorisé	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	16€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	60€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase périphérique de type bordure 40 cm de hauteur max	10€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Dalle centrale	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	100€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	45€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	40€/m ³	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	1000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs bases	6000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	2€/m ²	BET	m ²

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Serre vitrée / Chapelle

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fondation primaire péri métal	16€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture ogive	380€/m ²	BET	m ²
			Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture aéro	380€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Toit lucarnes mécanisées	2000€/u	BET	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase béton péri métal 40 cm de hauteur max	180€/m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	100€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Dalles internes de desserte			
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	40€/m ³	BET	m ³
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retour Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide et raccordements	1000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielle - chemins de câbles - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	6000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	2€/m ²	BET	m ²

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Bâtiment de Stockage Foin - Matériels agraires

Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition subventionnée ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400€/m ³	BET	m ³
		Autorisé	Option ceinture périphérique pour murets agglos 1,20 m de hauteur max	35€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou bipente	180€/m ²	BET	m ²
			Bois Monopente ou bipente	450 €/m ²	BET	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
		Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Façades jusqu'à 4 faces autorisées / pas de fenêtres	Autorisé	Bardage acier non isolé	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Bardage bois (thermotraité brut)	70€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Crépis	45€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	1 mur de séparation	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle béton carrossable	100€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	couverture Tôle et/ou translucide en Monopente ou bi-pente	50€/m ²	BET	m ²
			PST pour ossature bois en Monopente ou bi-pente	55€/m ²	BET	ml
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Électricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	6 000 €	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Si 4 façades fermées: 1 porte hangar obligatoire minimum	6000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Porte de service	950€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte si cloison de séparation	600€/u	BET	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
		Autorisé	ceinture périphérique pour murets agglos hauteur 1,40 m à 1,60 m	35 € / ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou Bipente	180 € / m ²	BET	m ²
			Bois essence locale Monopente ou Bipente	450 € / m ²	BET	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,60 sur la partie élevage	80 € / m ²	BET	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur min 1,6 sur la partie salle de traite et laiterie	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Façades sur la partie élevage	Obligatoire	Bardage acier isolé	90 € / m ²	BET	m ²
			Bardage bois essence locale certifié	70 € / m ²	BET	m ²
			translucide	50 € / m ²	BET	m ²
			Bardage bois hors essence locale	plafonnés au crépis/enduit	ODARC	m ²
		Autorisé	Crépis/enduit sur muret périphérique	45€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Cloisonnement en mur agglo avec la salle de traite ou l'aire de stockage	80 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	160€/m ²	BET	m ²
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition	120€/m ²	BET	m ²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	0 €		
		Autorisé	dalle béton carrossable	100€/M ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Panneaux isolés ou PST	70 € / m ²	BET	m ²
		Autorisé	Puit de lumière	950 € / U	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	40 € / ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	100 € / m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	8 000 €	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	13000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons	Autorisé	bardage intérieur bois avec laine de verre si bardage extérieur bois	180€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Minimum 1 porte de hangar	6000 € / U	BET	Unité
		Autorisé	3 portes de hangar supplémentaires	6000 € / U	BET	Unité
		Autorisé	2 portes de service max	2000 € / U	BET	Unité
		Autorisé	fenêtres type hangar manuelles	900 € / U	BET	Unité
			fenêtres type hangar automatisées	1100 € / U	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	minimum 2 portes de service si salle de traite	6000 € / U	BET	Unité

Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
Variante : Bâtiment d'élevage avec salle de traite et laiterie						
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Murs agglo : - Salle de traite / Elevage - Salle de traite / Laiterie	80 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Quai intérieur min 1m de hauteur	80 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Fosse et bac de décantation + drains	10400€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Cloisons et isolation	Obligatoire	Doublage et cloisons de la laiterie : - Panneaux PVC ou sandwich	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Autorisé	Doublage cloisons Salle de traite - Panneaux PVC ou BA13 avec faience et peinture alimentaire	80 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	aménagement extérieur : - Dalle de propriété Laiterie 100 m ² carrossable	100 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle de toit intérieure : Plancher métallique + béton proptré ou plancher poutrelles béton	90 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE		Autorisé	Etanchéité Dalle de toit	65€/m ²	BET	m ²
GROS6OEUVRE	Façades sur la partie salle de traite et laiterie	Obligatoire	Bardage acier isolé	90 € / m ²	BET	m ²
			Bardage bois essence locale certifié	70 € / m ²	BET	m ²
			translucide	50 € / m ²	BET	m ²
			Crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bardage bois hors essence locale	plafonnés au crépis/enduit	ODARC	m ²
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	Faux Plafond si dalle de toit intérieure	42€ / m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Revêtement sol local de traite et quai: - Ciment lisse avec revêtement + chape	80 € / m ²	BET	m ²
			Revêtement sol local de traite et Quai : - carrelage anti dérapant + chape	85€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Revêtement sol Laiterie : - carrelage anti dérapant ou revêtement alimentaire de type sol souple+ chape	85 € / m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Menuiseries Laiterie: - Porte de service PVC pour sortie extérieure	2000€/U	BET	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : - Porte de service PVC pour sortie extérieure	2000 € / U	BET	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : 1 fenêtre pour 20 m ²	1200 € / U	BET	Unité
		Autorisé	Menuiseries Laiterie : 1 fenêtre pour 20 m ²	1200€/U	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte d'accès entre bergerie et salle de traite	900 € / U	BET	Unité
		Obligatoire	Menuiseries intérieures: 1 porte d'accès entre salle de traite et laiterie	900 € / U	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Supplément électricité salle de traite et laiterie	8000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Supplément plomberie salle de traite et laiterie	10000€/ens	BET	Forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	80€/m ²	BET	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité
		Non recevable	Cave enterrée	0 €	Néant	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bois essence locale certifiée	70€/m ²	BET	m ²
			Pierre ou bois hors essences locales	plafonnés au crépis/enduit	ODARC	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	120€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	120€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	Devis comparatif	Odarc	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	10400€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée Lait	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs ou carrelage lisse avec joints Epoxy	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	80€/m ²	BET	m ²
			zones hors transformation : panneaux sandwichs sur la périphérie des pièces	80€/ m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Obligatoire	Revêtement conventionnel pour la partie affinage	100€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	15000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	35000€/ens	BET	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	40€/m ²	BET	m ²
			panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	85€/m ²	BET	m ²
			Résine + chape	70€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	600€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	10000€/u	BET	Unité
		Autorisé	porte chambre froide	2 000€/u	BET	Unité
		Autorisé	hâloir ventilation dynamique	12500€/u	BET	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100 € / m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou si séchage traditionnel	80€/m ²	BET	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol pour l'affinage	0	Néant	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bois essence locale certifiée	70€/m ²	BET	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	plafonnés au crépis/enduit	ODARC	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Étage ou si contrainte technique portée charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	120€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	120€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	Devis comparatif	Odarc	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	10400€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée carcasse	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Obligatoire	Saloir : panneaux Inox ou panneaux sandwichs	170€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	80€/m ²	BET	m ²
			Zones hors transformation : panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
			Revêtement conventionnel pour la partie séchage/affinage	100€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	20000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC		BET	
		Autorisé	1 Douche		BET	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	35000€/ens	BET	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux PVC	40€/m ²	BET	m ²
			Panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	85€/m ²	BET	m ²
			Zones de transformation :Résine + chape	70€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique en PVC entre chaque pièce	600€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	porte chambre froide	2000€/u	BET	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide carcasse statique	10000€/u	BET	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide saloir statique	10000€/u	BET	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide découpe dynamique	13000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	14000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Chambre Froide séchoir mécanique dynamique	30000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Chambre Froide repos statique	10000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	10000€/u	BET	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100 € / m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	80€/m ²	BET	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Cave en sous sol	0	NEANT	
			crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bois si essence locale certifié	70€/m ²	BET	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	plaonné au crépis/enduit	ODARC	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC (norme ART 2012/2020)	120€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	120€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	Devis comparatif	Odarc	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	10400€/ens	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND-OEUVRE	Cloisons/Isolation	Autorisé	Mur périphérique : Isolation traditionnelle	40€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Si chambre froide, panneaux isolants	170€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	15000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	30000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVE	Plafonds	Obligatoire	panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVE	Cloisons	Obligatoire	Panneaux PVC ou BA13 avec faience et/ou peinture alimentaire	80€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape sur zone extraction et mise en pot	85€/m ²	BET	m ²
			Résine + chape sur zone extraction et mise en pot	70€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Autres zones: Ciment lisse avec revêtement + chape	80€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVE	Escalier	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes PVC entre chaque pièce	600€/u	BET	Unité
SECOND OEUVE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre Froide statique	10 000 €	BET	Forfait
		Autorisé	Porte chambre froide	2000€/u	BET	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Référentiel des prix : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	<u>Métallique</u> Monopente ou bipente	180€/m ²	BET	m ²
			Mur Agglo vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Elévation RDC	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie		Si ossature métallique : Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20m	80€/m ²	BET	m ²
	Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	80€/m ²	BET	m ²	
	autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml	
	autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité	
	Autorisé	Cave en sous sol	0	Néant		
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	si ossature métallique : bardage taule	50€/m ²	BET	m ²
			si ossature métallique: Bois essences locales	70€/m ²	BET	m ²
			si ossature métallique : Pierre , Bois hors essences locales	plaonné au crépis	ODARC	m ²
			crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur soutien charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC chappe de propreté	120€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire -monopente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -bipente	380€/m ²	BET	m ²
		Proscrit	4 pentes	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit 4 pentes	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Autorisé	Bac, Fosse + drains	10400€/ens	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité

Référentiel des prix : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	15000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	15000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Autorisé	Cloisons intermédiaires conventionnelles	51€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape	85€/m ²	BET	m ²
			résine + chape	70€/m ²	BET	m ²
			Ciment lisse avec revêtement + chape	80€/m ²	BET	m ²
			Ciment poli + chape	100€/m ²	BET	m ²
			Chape de propreté	20€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons	Autorisé	peinture conventionnelle	33€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte garage en entrée	9000€/u	BET	Unité
		Autorisé	1 porte de sortie PVC	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes conventionnelles entre chaque pièce	600€/u	BET	Unité

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	RDC hauteur Mini plafond 3m	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bois essences locales certifié	70€/m ²	BET	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	plaonné au crépis/enduit	ODARC	m ²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si contrainte technique portée charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Dalle	Obligatoire	1er plancher ART 2012/2020	120€/m ²	BET	m ²
GROS-OEUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	Devis comparatif	Odarc	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-OEUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	10400€/ens	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retourne max 100 m2 devant entrée	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	80€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	20000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	35000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	40€/m ²	BET	m ²
			Panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	85€/m ²	BET	m ²
			Zones de transformation :Résine + chape	70€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	porte technique Chambres froides	2000€/U	BET	Unité
		Obligatoire	Porte PVC Toilettes et douches	600€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre froide Dynamique zone découpe	13000€/u	BET	Unité
		Obligatoire	Chambre froide Statique : zone carcasse, zone déchets et zone produits finis	10000€/u	BET	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	14000€/u	BET	Unité

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Atelier Legumerie / confiturerie / conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	2 000 €	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction.	5% des dépenses recevables de l'opération	ODARC	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	55 € / m ³ 90€ / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	400 € / m ³	BET	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	80€/m ²	BET	m ²
			Mur banché si contrainte technique	180€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	100€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	80€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	80€/m ²	BET	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	65€/ml	BET	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	150 € / U	BET	Unité
		Autorisé	Cave enterrée	0 €	Néant	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	45€/m ²	BET	m ²
			Bois essences locales certifiées	70€/m ²	BET	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	plafonné au crépis/enduit	ODARC	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	80€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	120€/m ²	BET	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	120€/m ²	BET	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	380€/m ²	BET	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	Devis comparatif	Odarc	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	opération inéligible	BET	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	Devis comparatif	Odarc	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	10400€/ens	BET	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	40€/ml	BET	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	40€/ml	BET	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	5500€/u	BET	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	100€/m ²	BET	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	25€/ml	BET	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	15€/ml	BET	ml

Référentiel des prix : Atelier Legumerie / confiturerie / conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Référentiel prix Zone A	Définition du prix	Unité de référence
SECOND ŒUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	80€/m ²	BET	m ²
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs	80€/m ² simple face et 170€/m ² double	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	15000€/ens	BET	Forfait
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	35000€/ens	BET	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	40€/m ²	BET	m ²
			Panneaux BA 13	42€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	85€/m ²	BET	m ²
			Zones de transformation :Résine + chape	70€/m ²	BET	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	SI R+1	5000€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes conventionnelles PVC entrée/sortie	1500€/u	BET	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC obligatoire	1200€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes PVC entre chaque pièce	600€/u	BET	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide statique stockage	10 000 €	BET	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	14 000 €	BET	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide statique produits finis	10 000 €	BET	Forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>